



## CR du CTL du 18/09/2018

### Déclaration Liminaire :

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte particulier de présentation prochaine de la loi de finances 2019, annonçant le chiffre de 2130 suppressions d'emplois à la DGFIP, que nous sommes aujourd'hui convoqués en CTL.

La CFTC Finances Publiques trouve indispensable de rappeler que c'est encore trop d'emplois qui seront supprimés, impactant davantage les conditions de travail de tous les agents.

À l'ordre du jour de ce CTL, seulement un sujet pour avis, avec le sentiment que le passage en comptabilité commerciale de l'OPH est déjà fixé avant toute concertation avec les représentants des personnels que nous sommes. La CFTC Finances Publiques condamne ce passage en comptabilité commerciale qui met à mal le service public, et sera dommageable à la fois pour les locataires, les salariés de l'OPH et les agents des finances publiques.

Il en est de même pour la mise à disposition d'un personnel de la SNCF : Le faible taux de recouvrement de ces amendes est le résultat unique du désengagement de l'État, qui continue sa politique de suppressions d'emplois obligeant ainsi ses personnels à prioriser ses missions, devant la grandeur de la tâche.

La Direction Générale, en signant ce partenariat, révèle ouvertement l'absence de moyen humain qu'elle met à disposition, pour réaliser efficacement le recouvrement de ces amendes de transports.

Il y a au sein de ce service Amendes des personnes déjà qualifiées et expérimentées pour mener à bien cette mission de recouvrement.

Pour la CFTC Finances Publiques, cette situation dite « d'expérimentation » alors que cet agent de la SNCF est affecté pour une durée de 12 mois renouvelable, aurait-elle pour unique but de justifier le basculement de cette attribution vers la SNCF ?

Concernant la campagne ministérielle DUERP-PAP 2017-2018, la CFTC Finances Publiques déplore l'allègement et la simplification des recueils des risques.

Aujourd'hui, nos collègues exercent leurs métiers dans des conditions stressantes et ces facteurs de stress au travail sont d'autant plus toxiques pour la santé qu'ils s'inscrivent dans la durée (restructurations réalisées et à venir), qu'ils sont subis (absence de concertation et de réel dialogue social), qu'ils sont nombreux (accumulations de facteurs organisationnels et relationnels), qu'ils sont incompatibles (forte exigence de productivité contre faible reconnaissance pécuniaire) et enfin qu'ils n'ont pas de sens.

C'est pourquoi la CFTC Finances Publiques réaffirme son opposition et exige :

- le comblement des emplois vacants permettant un vrai fonctionnement des services,
- la pérennisation des missions de contrôle et de régulation,
- et la garantie d'exercer ses missions dans des conditions franchement favorables.

Lecture des déclarations liminaires effectuées par l'ensemble des OS.

1) Approbation des PV des séances des 3 et 9/04/2018, et des 18 et 26/06/2018

2) Passage en comptabilité commerciale de l'OPH :

Suite à la délibération de Logidôme, qui avance le calendrier d'un an, la trésorerie OPH fermera au 1/01/2019.

La clôture des écritures s'arrêtera le 31/03/2019.

La cadre A qui est ALD a eu connaissance de perspectives satisfaisantes.

Il y a 5 contrôleurs dont 1 en détachement, qui rejoint son service d'origine SLR à Parlette.

Les 4 autres collègues devront se positionner sur le choix de leur affectation. Tous bénéficieront sur demande de la prime de mobilité fonctionnelle calculée au prorata des jours de formation.

*La CFTC DGFIP a voté NON* (unanimité des Syndicats)

3) Examen des suites données aux avis émis lors des CTL des 18 et 26/06/18 :

L'avis est réputé avoir été donné.

4) Mise en œuvre de l'expérimentation du suivi de compétences pour les structures de contrôle fiscal :

Ce nouvel outil de management, qui vise à permettre de reconnaître et de valoriser l'expérience et les acquis professionnels, est mis à l'expérimentation pour les 2 brigades, et concernera les 8 vérificateurs affectés sur le même poste depuis septembre 2013. Cette étude s'effectuera sur deux années et donnera lieu à un bilan.

La Direction précise que ces évaluations sont à différencier de l'entretien « d'évaluation-notation » et seront assurées en binôme par M. CATELLA et M. PRAT.

Le vérificateur qui le souhaite pourra faire un recours, accompagné par la personne de son choix.

5) *Présentation du Bilan IR :*

Mme AMPE précise que la préparation de la campagne s'est fait sur 3 axes : communication interne avec réunion des personnels du SIP le 29/03/2018, intervention par différents canaux (conférence de presse, radio, participation à café numérique) et formation d'initiative locale en avril et mai 2018.

Un agent de la division mission foncière d'Issoire et d'Ambert et l'équipe d'accueil de Berthelot ont aidé à la saisie des 2042 papier.

La fréquentation des usagers à l'accueil a augmenté de 20% en ce qui concerne les déclarations en ligne contre une diminution de 10% en rapport avec les déclarations « papier ».

La modification du taux de base du prélèvement à la source pourra se faire dès le 2/01/2018, avec obligation avant le 5 du mois pour une prise en compte le mois suivi.

Il est rappelé qu'on ne peut pas modifier le taux de retenue à la source.

## 6) Présentation du DUERP/Plan Action Prévention (PAP)

L'assistant de prévention est M. BOURGEADE.

Suite à la note du 25/09/2017, le recensement des risques sur le département a fait apparaître environ 1000 lignes. Toutes les doléances relatives au bâtimentaire ont été transmises au service Logistique pour suite à donner.

Au final 587 lignes « tous risques » ont été retenues.

Ce travail collégial entre la Direction, des représentants des services, des acteurs de la prévention et les organisations syndicales ont permis d'établir un PAP 2017 comportant 61 actions.

## 7) Présentation du Tableau de Bord de Surveillance Sociale (TBVS):

Le TBVS a été rénové avec des indicateurs centrés sur les enjeux du travail : On compte une base de données sur 3 ans.

Le taux de couverture des effectifs est stable, le nombre de périodes de congés de maladie ordinaire inférieur à 5 jours et les écrêtements sont en baisse, et il y a une augmentation sensible des dépôt de jours de congés sur le CET, avec 37% qui font l'objet d'un rachat, soit un total de 140 000€.

La Direction est particulièrement vigilante aux fiches de signalement qui font l'objet d'un suivi.

Par ailleurs, chaque chef de service doit faire remonter les principaux éléments tous les six mois auprès de la Direction.

## 8) Expérimentation de l'accueil d'un agent SNCF au sein de la Trésorerie Clermont Métropole et Amendes :

Une convention a été signée nationalement entre la DGFIP et la SNCF suite à la loi N°2016-339 du 22/03/2016 pour encadre l'arrivée d'agent SNCF au sein de plusieurs trésoreries Amendes du territoire dans le cadre d'un plan anti-fraude. Le faible taux fait apparaître une difficulté à recouvrer ces amendes SNCF.

La DDFIP 63 va participer à la vague 3 de l'expérimentation en accueillant le 17/09/2018 un agent qui a bénéficié d'une formation de 15 jours auparavant (déontologie, utilisation de l'applicatif informatique « amende », etc.)

La CFTC a demandé à être informée du bilan des vagues 1 et 2. Il a été entendu qu'un point sur ce sujet serait établi à chaque CTL.